



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Décision n° 2023/057/2288

MAIRIE DE CABRIES  
Hôtel de Ville  
Place Ange Estève  
13 480 CABRIES  
Tel : 04.42.28.14.00  
Fax : 04.42.28.14.20  
Mail : maire@cabries.fr

**Objet : Signature d'un avenant n°5 au marché «de réhabilitation et rénovation du rez de chaussée et de la cave de la Mairie annexe de Calas lot n° 1 : Démolition /gros œuvre/second œuvre avec la société MAITRISE & CONSTRUCTION**

## Le Maire de la commune de Cabriès

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n° 2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire, notamment son 4° ;

**Vu** sa décision n° 2022/073/2177 du 21 juillet 2022, attribuant le marché de réhabilitation et rénovation du rez-de-chaussée et de la cave de la Mairie annexe de Calas lot n° 1 : « Démolition/gros œuvre/second œuvre » ; avec la société MAITRISE & CONSTRUCTION pour un montant de : 175 593,54 € HT ;

**Considérant** la nécessité de prolonger la durée du marché jusqu'au 30 juin 2023, suite à des travaux supplémentaires introduits par l'avenant n° 4 ;

**Considérant** que cette modification d'avenant n° 5 ne bouleversent pas l'économie générale du marché puisqu'elle représente aucune hausse du montant initial ;

### DECIDE

**en exécution des pouvoirs délégués susvisés,**

**ARTICLE 1 :** De signer l'avenant n°5 pour la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2023, avec la société MAITRISE & CONSTRUCTION représentée par Monsieur Sauveur CAVATAIO agissant en qualité de Président.

**ARTICLE 2 :** Cet avenant prend effet à compter de sa notification.

**ARTICLE 3 :** Les dépenses afférentes seront prélevées au budget du présent exercice et des exercices ultérieurs aux crédits prévus à cet effet,

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera affichée/notifiée à l'entreprise MAITRISE & CONSTRUCTION et publiée au recueil des actes administratifs ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'à Monsieur le comptable public, responsable de la Trésorerie de Berre l'Etang,

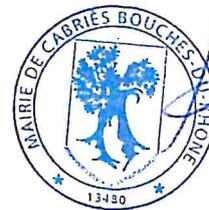
Accusé de réception en préfecture  
013-211300199-20230620-DEC\_2023\_057-DE  
Date de télétransmission : 12/09/2023  
Date de réception préfecture : 12/09/2023

**ARTICLE 5 :** La Directrice Générale des Services et le Directeur Général Adjoint des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à son exécution,

**ARTICLE 6 :** Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Cabriès, le 10/04/2023  
Le Maire

Amapola VENTRON





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 5<sup>1</sup>

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

Commune de Cabriès  
Hôtel de ville  
Place Ange Estève  
13480 Cabriès

**B - Identification du titulaire du marché public**

MAITRISE ET CONSTRUCTION  
740 boulevard de la libération  
13730 Saint Victoret

**C - Objet du marché public**

- **Objet du marché public:**  
Réhabilitation du Rez de chaussée et de la cave de la Mairie annexe de Calas
- **Référence du marché public :** Marché 22024 Lot 1
- **Date de la notification du marché public :** 25 juillet 2022
- **Durée d'exécution du marché public :** 4,5 mois.
- **Montant initial du marché public :**
  - Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT : 175 593,54 €
  - Montant TTC : 210 712,25 €

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Des travaux supplémentaires ont été introduits par l'avenant 4, ce qui prolonge la durée du marché jusqu'au 30 juin 2023.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non  Oui

■ Incidence de délai de l'avenant :

L'avenant a une incidence sur la durée du marché public ou de l'accord cadre :

Non  Oui

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Stéphane MIGLIORE - Directeur Général	20/03/2023.	 MAITRISE ET CONSTRUCTION 740, Boulevard de la Libération 11730 SAINT-AVÉTORET Tel : 04 86 37 11 01 SAS au capital de 200.000 euros Siret : 800 049 074 00019

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

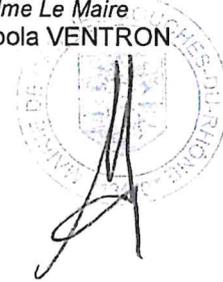
Pour l'Etat et ses établissements :

A : Cabriès, le

20/03/2023

Signature

Mme Le Maire  
Amapola VENTRON



## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A SAINT-VICTOIRE....., le 24/03/2023.....

Signature du titulaire,

**MAITRISE ET CONSTRUCTION**  
740, Boulevard de la Libération  
13730 SAINT-VICTOIRE  
Tél. 04 80 37 11 01  
SAS au capital de 200.000 euros  
Siret : 800 049 074 00019

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.